



Appel de propositions d'initiatives structurantes sur le thème Politiques publiques et santé des populations

Axe Politiques publiques et santé des populations

Date limite de soumission : 18 mars 2024, 17h

Dépôt : lahoud.karen@uqam.ca

Montant : 1 subvention de 20 000\$

La recherche en santé des populations vise à identifier, comprendre et agir sur les déterminants sociaux de la santé afin d'orienter les interventions de santé publique et éclairer les politiques publiques dans le but de participer à l'amélioration de la santé des populations. La mission du RRSPQ est de soutenir le développement de la capacité de recherche en santé des populations au Québec. Les collaborations interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles, essentielles à la compréhension des problèmes de santé contemporains, sont privilégiées.

But du concours

Conformément à cette mission, le but de ce concours est de permettre à des chercheuses et chercheurs de différents sites et secteurs au Québec de développer un projet de recherche structurant s'inscrivant dans la thématique générale des liens entre politiques publiques et santé des populations.

Les politiques publiques structurent et orientent l'action dans les divers secteurs de la société, elles sont un élément clé pour améliorer la santé des populations, notamment en ciblant des déterminants de la santé autres que le système de soins et de services de santé. Ainsi, l'adoption par les gouvernements de politiques de prévention, de politiques publiques favorables à la santé (PPFS) ou d'approches de type la santé dans toutes les politiques (*health in all policies*) est au centre des stratégies en promotion de la santé depuis plusieurs décennies.

À la jonction entre l'étude des politiques publiques et la recherche en santé des populations, l'axe Politiques publiques et santé des populations (PSSP) du RRSPQ entend soutenir une initiative structurante afin de favoriser l'obtention de subventions externes auprès d'organismes subventionnaires. Chaque projet doit permettre de tester des questions ou des méthodes originales sur un enjeu théorique ou empirique relié au processus d'élaboration, de mise en œuvre ou d'évaluation d'une politique visant à améliorer la santé des populations. Pour un aperçu du type de questions soulevées dans les activités de l'axe PPSP, les candidat.e.s sont invité.e.s à consulter [l'infographie Qu'a-t-on appris sur les politiques publiques et la santé des populations depuis 2014 ?](#)

L'équipe de recherche doit expliquer le rôle structurant du projet, par exemple en regroupant des chercheuses, chercheurs, des équipes de recherche ou des utilisatrices, utilisateurs de connaissances de différentes institutions, disciplines ou secteurs d'intervention autour d'un même questionnement scientifique. Les collaborations entre les axes du RRSPQ et d'autres organismes impliqués seront considérées positivement.

Veillez noter que le versement des fonds se fera sur l'année financière 2024-2025, à compter du 1er avril 2024.

Critères d'admissibilité

- Ce concours est ouvert aux membres chercheur.euse.s régulièr.e.s du RRSPQ.
- Au moment du versement des fonds, l'équipe ne devra pas disposer de fonds provenant d'un autre organisme subventionnaire pour la réalisation de ce projet.
- Un.e membre chercheuse régulière, chercheur régulier du RRSPQ ne peut soumettre qu'une seule demande dans le cadre du concours sur le thème des politiques publiques et de la santé des populations, en tant que chercheur.euse principal.e ou co-chercheur.euse principal.e.
- Un.e même chercheuse, chercheur peut déposer plusieurs soumissions ou apparaître comme co-chercheur.euse dans plusieurs soumissions aux concours actuels de soutien à des initiatives structurantes du RRSPQ et de ses axes. Toutefois, afin de donner un accès équitable à ce soutien au plus grand nombre de nos membres, un.e même chercheuse, chercheur (chercheur.euse principal.e ou co-chercheur.euse) ne peut être financé plus d'une fois par année. Si un.e même chercheuse, chercheur apparaît dans plusieurs soumissions aux concours d'IS du réseau, la priorité pourra être donnée à la soumission qui a obtenu le score le plus élevé lors de l'évaluation.
- L'équipe doit s'engager à soumettre une demande de subvention à un organisme externe (autre que le RRSPQ) au terme de ce soutien financier et en informer l'axe PPSP.
- Les recensions des écrits, même systématiques, ne peuvent constituer des projets admissibles dans le cadre de ce concours.
- Le même projet ne peut être financé qu'une seule fois par le FRQS, le RRSPQ et/ou ses axes.

Critères d'évaluation

L'évaluation des propositions tiendra compte des éléments suivants :

- Qualité scientifique : clarté de la problématique et des objectifs; rigueur de la méthodologie; faisabilité de la proposition et de l'échéancier de réalisation; résultats escomptés et retombées en termes de projet futur ou d'impact de la recherche sur la société.
- Pertinence en lien avec les domaines de recherche privilégiés de l'axe stratégique du RRSPQ qui finance cet appel, ici l'axe Politiques publiques et santé des populations.
- Collaborations interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles de l'équipe : les chercheur.euse.s doivent avoir des expertises différentes et complémentaires.
- La priorité sera donnée aux projets incluant au moins deux membres chercheur.euse.s régulièr.e.s du RRSPQ provenant de deux universités différentes.
- Collaborations/partenariats à forte valeur ajoutée (partenaire communautaire, acteurs clés en politique de santé, utilisateurs de connaissancesⁱⁱ, etc.).
- Effet levier : la capacité d'attirer des partenaires et d'obtenir d'autres sources de financement.
- Plan de pérennité : la description des perspectives de développement du projet au-delà de l'année du financement par le RRSPQ.



- La description d'un échéancier clair et réaliste : l'échéancier doit s'étaler sur un an.
- Le RRSPQ reconnaît l'importance de la prise en compte des principes de la stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) des Fonds de recherche du Québec (<https://frq.gouv.qc.ca/equite-diversite-et-inclusion-edi/>).

Engagements

- Les chercheuses, chercheurs qui seront financé.e.s devront soumettre un rapport financier pour démontrer l'utilisation des sommes allouées et un rapport scientifique.
- Les chercheuses, chercheurs financé.e.s s'engagent à mentionner la participation financière du RRSPQ et à utiliser le logo du RRSPQ (si possible), y compris dans les publications, annonces, communications. Les formulations suivantes sont suggérées :
« L'équipe de recherche remercie l'axe Politiques publiques du Réseau de recherche en santé des populations du Québec (RRSPQ) pour sa contribution au financement de ce projet. »
"The research team would like to thank the Public Policy axis of the Quebec Population Health Research Network (QPHRN) for its contribution to the financing of this project."
- Les lauréates, lauréats acceptent de publier le titre et un résumé de leur recherche (en français et anglais) sur le site web du RRSPQ dès l'annonce de leur sélection.
- Les chercheuses, chercheurs qui seront financé.e.s sont attendus à la journée scientifique annuelle du Réseau et pourraient se voir demander de présenter leurs résultats à cette occasion.

Dépôt des demandes

Les demandes doivent être soumises avec un seul fichier attaché (Microsoft Word ou PDF) par courrier électronique en mentionnant en objet : « Concours – Initiative structurante », au plus tard le 18 mars 2024, 17h à l'adresse suivante : lahoud.karen@uqam.ca

[Téléchargez le formulaire de soumission](#)

Évaluation des demandes

Les demandes seront évaluées par un comité mis sur pied par l'axe Politiques publiques et santé des populations et les résultats seront communiqués dans la mesure de la disponibilité des évaluateurs désignés.

Information

Pour tout autre renseignement, communiquez avec Karen Lahoud, coordonnatrice de l'axe PPSP, à l'adresse suivante : lahoud.karen@uqam.ca

ⁱ Une initiative structurante a pour objectif de mettre en lien des chercheurs individuels, des équipes ou d'autres regroupements de chercheurs, et des partenaires des milieux publics, privés ou communautaires. Cette initiative structurante peut prendre la forme d'un grand projet (événement de diffusion, de promotion, ou d'échange scientifique; chantier de recherche, etc.) ou d'une infrastructure collective (mise sur pied de services communs; élaboration d'une plate-forme technique ou électronique; regroupement d'expertise au service des chercheurs; élaboration d'une base de données; etc.). Il doit être démontré de quelles façons l'initiative structurante projetée – besoin identifié, objectifs visés, priorités établies, moyens mis en place et activités planifiées – permettra le développement de liens cohérents et productifs entre les chercheurs du réseau et avec les partenaires des milieux

publics, privés ou communautaires (la présente définition est inspirée de <https://frq.gouv.qc.ca/programme/regroupements-strategiques-rg-2020-2021/>).

ⁱⁱ Tel que défini par les IRSC, un utilisateur de connaissances est une personne : 1) susceptible d'utiliser les connaissances issues de la recherche pour prendre des décisions éclairées au sujet de politiques, de programmes et/ou de pratiques en matière de santé; 2) dont le niveau de participation au processus de recherche peut varier en intensité et en complexité, selon la nature de la recherche et les besoins de l'utilisateur en matière d'information; 3) qui peut être, par exemple, un praticien, un responsable des politiques, un éducateur, un décideur, un administrateur des soins de santé ou un dirigeant communautaire, ou encore une personne d'un groupe de patients, d'un organisme de bienfaisance dans le domaine de la santé, d'un organisme non gouvernemental ou des médias. (<http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/34190.html#u-z>)